



## Succession en espagne bloquée

Par **sophiemarie**, le **17/02/2008 à 16:37**

Agée de 40 ans, je suis tutrice de mon frère handicapé (Trisomie 21). Ma mère et mon père sont décédés, réciproquement en 1999 et 2005. Mes parents divorcés, nous n'avions plus de contacts, ni de nouvelles de mon père depuis 1995. Je suis très isolée avec une famille pas sensible à mes difficultés.

Mon père vivant en Espagne, a rédigé un testament en faveur d'une jeune femme équatorienne avec qui il avait une relation depuis 5 ans, mon frère et moi. Le notaire espagnol en charge de sa succession privilégie uniquement les intérêts de la jeune femme qui a vidé les comptes en banque et s'est installée dans la maison de mon père. L'unique solution serait de saisir la justice espagnole. Mon avocat espagnol m'a adressé un devis de 19 500,84 euros, somme que je ne dispose pas. Les demandes d'aides juridictionnelles française et espagnol m'ont été refusées !

Qui peut me donner une solution ?